

Schmidlin™

individually swiss made.

GreenSteel

GreenSteel

Vous réduisez ainsi les émissions de CO_2 de votre produit

Avec l'option GreenSteel, vous réduisez l'empreinte carbone de votre projet de construction et apportez votre contribution à la protection du climat. Vous avez le choix entre différentes proportions d'acier à teneur réduite en CO_2:

- GreenSteel 25: votre produit contient 25 % d'acier à teneur réduite en CO_2
- GreenSteel 50: votre produit contient 50 % d'acier à teneur réduite en CO_2
- GreenSteel 100: votre produit contient 100 % d'acier à teneur réduite en CO_2

L'option GreenSteel vous est proposée pour la plupart de nos baignoires, receveurs et fonds de douches, lavabos et urinoirs.

Qu'est-ce que l'acier à teneur réduite en CO_2?

L'acier destiné à nos produits GreenSteel est fabriqué selon un procédé qui émet moins de CO_2 que la production conventionnelle d'acier. Notre fournisseur d'acier Voestalpine a mis en œuvre les mesures suivantes dans sa production d'acier:

- davantage de ferraille et moins de fonte brut
- davantage de minerai de fer préréduit et moins de minerai de fer dans le fourneau
- davantage d'hydrogène dans les processus
- davantage de courant vert (avec certificat d'origine)

Toutes ces mesures permettent à notre fournisseur d'économiser actuellement 10 % de CO_2 par rapport à l'acier produit de manière conventionnelle. Il s'agit ici de réductions réelles dans la production et non pas de mesures de compensation. La réduction de CO_2 est imputée à l'acier vendu sur la base d'un modèle de bilan. Ces mesures de réduction des émissions de CO_2 entraînent une augmentation des coûts dans l'aciérie, et celle-ci se répercute sur le prix des matériaux. Pour nous, cela signifie que le prix d'achat de l'acier-titane à teneur réduite en CO_2 est légèrement plus élevé que celui issu de la production conventionnelle. La qualité du «GreenSteel» égale parfaitement celle de l'acier conventionnel.

Que contiennent exactement les produits GreenSteel?

Sur le plan purement arithmétique, il s'agit de la proportion choisie d'acier à teneur réduite en CO_2 dans les produits GreenSteel. Du point de vue physique, cet acier ne se distingue toutefois pas de l'acier conventionnel. Notre modèle de bilan garantit que les quantités sont réparties correctement.

L'exemple de calcul suivant illustre le fonctionnement du modèle de bilan. Une baignoire moyenne de Schmidlin est composée d'environ 50 kg d'acier. Lorsque nous achetons 10 000 kg d'acier dont les émissions de CO_2 sont réduites de 10 %, du point de vue mathématique, nous obtenons 1000 kg d'acier dont les émissions de CO_2 sont réduites de 100 %. À partir de cette tonne d'acier, nous pouvons – toujours du point de vue mathématique – fabriquer 20 baignoires avec l'option GreenSteel 100 ou 40 baignoires avec l'option GreenSteel 50.

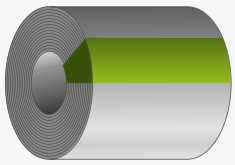
Notre fournisseur d'acier nous garantit la fourniture d'une certaine quantité d'acier à teneur réduite en CO_2. Si la demande pour l'option GreenSteel devait dépasser la quantité disponible, nous vous en informerions avant la conclusion du contrat. Notre garantie: nous utilisons exclusivement de l'acier dont la fabrication permet de réduire effectivement les émissions de CO_2. Nous n'employons pas d'acier dont les émissions ont simplement été neutralisées par des mesures de compensation.

Le modèle de bilan

Nous contribuons à la transformation de la production de l'acier: pour la fabrication d'un produit Schmidlin doté de l'option «GreenSteel 100», l'équivalent de 100 % de son poids en acier a été comptabilisé comme de l'acier à teneur réduite en CO_2, grâce à une méthode certifiée de bilan massique mise en œuvre par notre fabricant d'acier Voestalpine.

↗ Informations sur le modèle d'allocation certifié de Voestalpine, greentec steel Edition 600 (pdf, en allemand)

L'acier acquis présente une réduction de 10 % des émissions de CO_2.



Du point de vue mathématique, ces 10 000 kilos d'acier comptent 1000 kilos dont les émissions de CO_2 sont réduites de 100 %. Les produits suivants peuvent être fabriqués à partir de cet acier (exemples de calcul) :

Option GreenSteel 100

20 baignoires de 50 kg, émissions de CO_2 réduites de 100 %



Option GreenSteel 50

40 baignoires de 50 kg, émissions de CO_2 réduites de 50 %



Option GreenSteel 25

80 baignoires de 50 kg, émissions de CO_2 réduites de 25 %



Me délivre-t-on un certificat pour mon produit GreenSteel?

Votre confirmation de commande et votre facture indiquent que vous avez acheté un produit GreenSteel. Sur demande, nous pouvons vous fournir une copie de la déclaration de notre fournisseur d'acier Voestalpine. Celui-ci mentionne la proportion d'acier à teneur réduite en CO_2 acquise par Schmidlin ainsi que son empreinte carbone. Les réductions d'émissions de CO_2 sont vérifiées par un organisme externe indépendant sur la base des normes ISO 14064-2 et EN 15804+A2.

Une réduction supplémentaire des émissions de CO_2 est prévue

Oui, d'ici 2029, notre fabricant d'acier Voestalpine prévoit de réduire ses émissions de CO_2 de 30 % par rapport à l'année de référence 2019. Dans les décennies à venir, le fabricant prévoit de réduire ses émissions de CO_2 par étapes jusqu'à les supprimer complètement. Dans cet objectif, il a pris les mesures suivantes:

- L'intégration de fours à arc électrique (EAF) dans la production d'acier à partir de 2027 permettra d'électrifier les processus à forte consommation d'énergie et ainsi de réduire d'environ 30 % les émissions de CO_2 d'ici 2029 par rapport à 2019.
- D'autres mesures de décarbonisation et de réduction des émissions de CO_2 sont en cours d'élaboration.

Schmidlin™

Wilhelm Schmidlin AG
Gotthardstrasse 51
CH-6414 Oberarth

Fon +41 41 859 00 60
info@schmidlin.ch
www.schmidlin.ch

10.2026_FR